

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins	Numéro de permis 2019617	Date d'inspection Le 26 février 2020	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.

- Les normes de la sécurité sont respecté,
  - Orientation positive discussion avec l'exploitante et une éducatrice, remise de document afin de s'assurer que les prises d'orientation positive soit bien comprises.
- Offert des petites astuces afin d'aider et soutenir l'exploitante et les éducatrices.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 février 2020

Date

original signé par  
Marie-Thérèse Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 février 2020

Date